

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| O Réclamation | : contact@mupras.com |
| O Prise en charge | : pec@mupras.com |
| O Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 5285 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

ZI ATI NELLOUD

Date de naissance :

08.10.1957

Adresse :

LOT EL WAFA N° 284 DERRASSA
BERICHED

Tél. :

010 794065 Total des frais engagés : 1643,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

MGHABBAR GHILLANE
SPECIALISTE
MEDECINE INTERNE
112, Rue Ibn Batouta - Casablanca
Tél : 05 22 26 52 29

Cachet du médecin :

MDP

Date de consultation : 10/08/2013

Nom et prénom du malade :

M. ZINTI Mohamed Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Diabète + HTA + arthrose des doigts et pieds

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : casab Panca

Le : 15/08/2013

Signature de l'adhérent(e) :

210

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/08/2023	A	300	300	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE EL OUMOUNA otissement el wafaa 244 05 22 53.20.54	10-8-23	13631.10

ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	B	MONTANTS DES SOINS
	D 00000000 00000000			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. MGHABBAR Ghizlane

SPÉCIALISTE EN MEDECINE INTERNE

Médecin Expert Assermenté près les Tribunaux

Maladies - Viscérales Multiples - Maladies de Système

Gastro - Entérologie - Endocrinologie - Diabétologie

Nutrition - Maladies des Articulations - Hematologie

Gérontologie - Cancérologie

Fix : 05.22.53.20.54

الدكتورة أمغير غزلان

اختصاصية في الطب الباطني

طبية محلة لدى المحاكم

الأمراض العضوية المتعددة - الأمراض النظمية

أمراض

الغدد والسكري - أمراض الجهاز الهضمي والتغذية - أمراض المفاصل - أمراض

الهضمى والتغذية - أمراض المفاصل - أمراض

أمراض الشيخوخة - السرطان

Casablanca, le :

10/08/2023

الدار البيضاء، ي:

Mr. ZIATI

Mme di

3 x 92,70
 - A maladie 3 g 19/-
 24,70 x 3
 - Cardiô aspi 19/-
 49,00 x 3
 - EIS 10/19/-
 155,90 x 3
 - C DNR 19/-
 139,50 x 2
 - Bas de l'el wafaa 19/-
 Glycémie 19/-
 Accucom C (M.2)

PHARMACIE EL OUMOUA
244 lotissement el wafaa
Deroua

Fix : 05.22.53.20.54

117 3 mos

MGHABBAR GHIZLANE
SPECIALISTE
MEDECINE INTERNE
Rue Ibn Batouta - Casablanca
Tél : 05 22 26 52 29

112, Rue Ibn Batouta - Bd. Lalla Yacout (près Cinéma Lux) - Casablanca - Tél.: 05 22 26 52 29



Bayer S.A.
P.P.V. : 27.70 DH
Actide acetyl salicylate
Cardiospinine 100 mg/0.05cc's



Bayer S.A.
P.P.V. : 27.70 DH
Actide acetyl salicylate
Cardiospinine 100 mg/0.05cc's



Bayer S.A.
P.P.V. : 27.70 DH
Actide acetyl salicylate
Cardiospinine 100 mg/0.05cc's



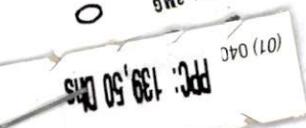
LOT : 118000 060017
PER. : 08/2025
CP 830
AMARÈL 3MG



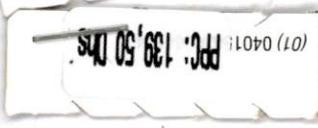
LOT : 118000 060017
PER. : 08/2025
CP 830
AMARÈL 3MG



LOT : 118000 060017
PER. : 08/2025
CP 830
AMARÈL 3MG



(01) 04C
PPC: 139,50 DHS



(01) 0401
PPC: 139,50 DHS

O

O

O

LOT : 230761
EXP : 04/2026
PPV : 155,90DH

LOT : 230879
EXP : 06/2026
PPV : 155,90DH

LOT : 230879
EXP : 06/2026
PPV : 155,90DH

Lot:
PER.:
PPV:

T233900
03/2025
72.00 DH

ot:
ER.:
PV:

T2C252C
12/2025
72.00 DH

Lot:
PER.:
PPV:

T2C252C
12/2025
72.00 DH



M. Ziaur H. Lash

~~PHARMACIE EL OUMOUMA~~
244 lotissement el wafaa
Deroua
Fix : 05.22.53.20.54

Le Ao-3-23

Facture N° 00